ajouté sur le site de la ville le : 27 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20250626-25-56-AI
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Sainte-Geneviève des-Bois

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération **n°25-56**
DGA : Caroline CARSOULLE
Service : Développement économique et animations commerciales
Affaire suivie par : Frédéric NEF

TARIFS DES STANDS DU MARCHE DE NOEL

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'un marché de Noël aura lieu le premier ou deuxième week-end de décembre,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer la tarification des emplacements loués aux exposants,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales réunie le 12 juin 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire l'organisation du Marché de Noël qui se déroulera le premier ou deuxième week-end de décembre,

DECIDE de fixer le droit d'entrée des exposants à :

- **200 euros pour le week-end y compris la nocturne du vendredi**
- **150 euros pour 1 jour (samedi ou dimanche)**

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout acte lié à cet événement.

DIT QUE les recettes et les dépenses correspondantes au chapitre 6020 seront imputées au budget primitif 2025.

VOTE
Pour : 34
Contre : 5 (M. Chollet, Mme Rolly, Mme Schlatter, M. Besse, M. Tum)
Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.

ajouté sur le site de la ville le : 27 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20250626-25-56-AI
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :
Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE),)Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI).

Absents Excusés :

Nombre de membres composant le conseil : 39 en exercice : 39 présents : 30 représentés : 9 absents :	Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire. Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance